

Toutes les actions et les investissements réalisés par le syndicat du Périgord Noir ont pour but de garantir une eau de qualité, en quantité suffisante, au prix le plus juste et de manière pérenne.

DE L'EAU NATURELLE...A L'EAU POTABLE : 5 GRANDES ETAPES

Le prélèvement

27 ressources en eau (sources, puits, forages) permettent de produire de l'eau pour le territoire syndical.

Le traitement

L'eau doit être traitée avant de pouvoir être consommée. Les eaux de surfaces nécessitent davantage de traitement que les eaux profondes.

Le stockage

60 réservoirs et châteaux d'eau (14 320 m³ de stockage), sont répartis sur le territoire pour maintenir la pression dans le réseau et permettre la distribution à tous les abonnés.

La distribution

29 stations de reprise / surpression et 1 266 km de canalisations permettent d'alimenter les abonnés.

La protection de la ressource

La protection de la ressource s'entend en qualité et en quantité d'eau.

Protéger pour ne pas avoir à retirer les polluants par traitement. Equilibrer les prélèvements pour garantir la pérennité des ressources.



Le syndicat en chiffres

2 811 000	m ³ produits / an
14 600	abonnés
1 266	km de canalisations



LE PRIX DE L'EAU ... POUR AVOIR DE L'EAU POTABLE CHEZ SOI 24H/24

Une part exploitant

Le syndicat a confié l'exploitation de ses ouvrages et la gestion des abonnés à deux exploitants :

- Sogedo sur le secteur Vitrac / Céou
- Véolia sur le secteur Carlux / St Vincent.

La part exploitant (abonnement et m³) correspond aux charges d'exploitations. Certaines ont fortement augmentées (électricité, pièces de réparations, carburant...) et se répercutent sur le prix de l'eau.

Une part collectivité

La part syndicale permet à la collectivité de financer les travaux de renouvellement des canalisations et des ouvrages.

Dans un contexte de changement climatique, ces investissements sont fondamentaux puisque les experts prévoient une raréfaction de la ressource en eau.

Le SMAEP du Périgord Noir a ainsi réalisé **3 261 992€ HT** de travaux en 2023.

Des taxes

La facture d'eau comprend aussi des taxes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et une TVA à 5,5%.

L'assainissement

Dans certains cas, la facture d'eau permet de facturer l'assainissement pour le compte du service compétent.

